

# Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)

## Déclaration du groupe de la coopération

Le numérique bouleverse les activités clés du transport de voyageurs : information, distribution, relations clients. Les frontières entre transports individuels et collectifs tendent à s'estomper, à l'image du covoiturage. Cette révolution numérique génère comme cela a été souligné opportunités et risques.

Pour tirer parti de ces évolutions, le soutien à l'innovation et aux développements industriels est essentiel. Il s'agit de soutenir le développement des *start-up* quand tant d'entre elles partent à l'étranger pour franchir les seuils nécessaires à leur maturation. Il s'agit aussi de construire un « écosystème » de la mobilité numérique basé sur la collaboration entre grands groupes et PME innovantes : cela passe par la création d'un pôle de compétitivité et un soutien accru de la BPI. L'initiative de la *French tech* et le plan « *Services sans contact* », parmi les 34 plans de la nouvelle France industrielle, s'inscrivent dans cette démarche.

Des formes innovantes d'entrepreneuriat dans le cadre d'une économie collaborative doivent être encouragées. Ainsi, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), basées sur le partenariat entre salariés, collectivités locales et usagers, sont particulièrement adaptées pour relever les enjeux de la mobilité.

Mais au-delà de ce « champ des possibles », l'avis nous alerte sur l'impact des mutations engagées. Les évolutions technologiques font en effet émerger de nouveaux intermédiaires tout au long du parcours de l'utilisateur. La diversification des modes de transport mais aussi leur mise en concurrence s'accroissent et impactent les modèles économiques des opérateurs « historiques ». Le risque est réel que la valeur de la mobilité soit captée par des plateformes de taille mondiale qui possèdent et exploitent les données de la mobilité.

La question de la régulation a ainsi été au cœur de nos réflexions. Quelle régulation de l'activité de ces entreprises qui pratiquent les nouvelles formes de mobilité collaborative sans brider pour autant l'innovation ? Quelle contribution de ces nouveaux acteurs très puissants au financement des biens collectifs ? Quelles évolutions de l'emploi alors que l'on glisse progressivement du salariat à des formes d'auto-entrepreneuriat voire au travail clandestin ? Quel rôle pour l'État qui semble aujourd'hui assez impuissant face à la rapidité et à l'importance de ces bouleversements ?

L'ampleur de ces enjeux souligne la nécessité d'une réflexion stratégique et d'une action collective en France mais aussi en Europe. Au niveau européen, se pose notamment le problème du droit de la concurrence.

Le rapport et l'avis proposent une palette d'actions afin que ces mutations s'opèrent au service de la compétitivité de notre économie, du bien-être individuel et collectif, sans exclusion sociale ou territoriale.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.